

Séance du 28 novembre 2016

à 20h00

Convocation du 23.11.16 affichée le 23.11.16

Conseillers en exercice : 10. Présents : 8. Votants : 10

PRESIDENCE : Evelyne LALOË, Maire

PRESENTS : Evelyne LALOË, Jean-Claude ALLOATTI, Franck LARONCHE,
François DELPORTE, Lydie L'HOMME, Guy TELMAR, Jean-Claude BLANCHARD
et Jean-Jacques GRANDSIRE

ABSENTS : Philippe WURTZER a donné procuration à Evelyne LALOË
Françoise MEDERNACH a donné procuration à Lydie L'HOMME

SECRETAIRE de SEANCE : François DELPORTE

SALLE COMMUNALE

Mme le Maire rappelle que le lave-vaisselle et le fourneau de la salle communale ne fonctionnent plus correctement.

Le conseil décide de les remplacer, même si la vaisselle est de moins en moins louée.

Il choisit le devis de CF Cuisines, pour la somme de :

Lave-vaisselle : 1 562,82 € HT - Fourneau : 4 681,06 € HT

SUBVENTION A L'ECOLE NOTRE DAME

Mme le Maire présente au conseil municipal, la demande de subvention de l'école Notre Dame à St Pierre Eglise, sollicitant une participation financière au séjour de 4 enfants de Varouville à une classe de ski et d'un enfant à un séjour à Paris.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde une subvention de 150 € à l'Ecole Notre Dame. Lydie L'Homme, concernée par cette affaire, n'a pas pris part au vote.

LAVOIRS DE LA BOULAYE ET D'ETESNEVILLE

Mme le Maire informe le conseil municipal, que la facture de l'entreprise TPC, pour le démontage de la toiture des lavoirs de La Boulaye et d'Étesneville doit être mandatée à l'article 678 et non au programme d'investissement « travaux petit patrimoine » comme prévu au budget, car les plaques contiennent de l'amiante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, modifie le budget 2016 comme suit :

Article 678 : + 18 561 € article 617 : - 18 561 €

Arrivée de Françoise Medernach

AFFAIRES DIVERSES

- Le Noël des enfants aura lieu le samedi 10 décembre. Avant le goûter et la distribution des cadeaux, les enfants seront invités au cinéma à Réville.
- Maurice Poutas, devrait avoir terminé la maçonnerie des Calvaires dans 15 jours. Autrement une convention sera passée avec la commune de Gonnevillle-Le Theil, pour la mise à disposition de M. Poutas.
- Le devis de M. Bourget à Théville, pour la restauration de vitraux de l'église, s'élève à 10 032 € TTC